

N° : DE/44/1.4/08.03.2021-20

<b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES</b>			
<b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>			
Nombre de délégués en exercice	<b>47</b>	Absents représentés :	<b>7</b>
Présents	<b>39</b>	Absent non représenté :	<b>1</b>
<b>VOTANTS</b>			<b>46</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des Augustins à Pernes-les-Fontaines, le 08 mars 2021, après convocation légale reçue le 02 mars 2021, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Dominique DESFOUR, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Sandy GEIGER, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Carine BLANC-TESTE (pouvoir donné à M. Mario HARELLE), Mme Cindy CLOP (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), Mme Patricia COURTIER (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Guillaume PASCAL (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), M. Raymond PETIT (pouvoir donné à M. Thierry LAGNEAU), M. Bernard RIGEADE (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etait Absent non représenté :**

M. Patrice DE CAMARET.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Etude portant sur l'opportunité et la faisabilité du développement d'un incubateur économie circulaire sur le territoire de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat**

M. Thierry LAGNEAU, Vice-Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes est engagée depuis de nombreuses années dans une stratégie de développement économique visant à favoriser l'innovation sous toutes ses formes, la création et le développement d'entreprises. Dans ce contexte et en cohérence avec les dispositifs nationaux et régionaux de transition écologique, la CCSC fait de l'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT) et notamment de l'économie circulaire un de ses axes prioritaire de développement économique. A ce titre et en lien avec Territoire d'Industrie - dispositif dans lequel la CCSC est intégrée aux côtés de trois

autres EPCI de Vaucluse - la mise en œuvre d'outils et d'actions est engagée. Afin de renforcer l'écosystème d'acteurs opérant dans le domaine de l'économie circulaire existants sur son territoire, la CCSC souhaite pouvoir impulser l'émergence de nouveaux projets et la création d'entreprises dans ce secteur.

Pour ce faire, la CCSC souhaite mener une réflexion sur le développement d'un incubateur économie circulaire sur son territoire dont la mission sera d'accompagner des porteurs de projets jusqu'à la création de leur entreprise et qui aura vocation à rayonner sur le département de Vaucluse et au-delà.

Cette réflexion et des éléments de décision seront apportés au travers d'une étude d'opportunité et de faisabilité qui permettra d'évaluer la pertinence de développer cet incubateur au regard des besoins du territoire et la pertinence de son positionnement au regard de la thématique ciblée.

Elle permettra d'identifier la meilleure offre possible de services à proposer au sein de l'incubateur et d'évaluer les différents types de fonctionnement d'un tel outil de développement économique au regard de son mode de gestion et de ses coûts d'exploitation.

Elle apportera un éclairage à travers un recensement des dispositifs publics et privés sur les sources de financements mobilisables en matière d'accompagnement des entreprises incubées et de fonctionnement de l'outil.

Elle recensera et identifiera les réseaux de partenaires de l'incubateur à l'échelle locale, nationale et européenne.

La Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat souhaite confier la réalisation de cette étude au Cabinet IHS Conseil. La durée de cette étude sera de 4 mois. Le montant de cette étude sera de 25 000 € HT. La Banque des Territoires a approuvé en amont le principe de co-financement à hauteur de 50% de cette étude dans le cadre du programme Territoire d'Industrie.

Au vu des éléments exposés ci-dessus,

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Thierry LAGNEAU, Vice-Président, entendu, et après en avoir délibéré à 42 voix pour 1 abstention (R. IGOULEN) et 3 contres (P. NICOLAS, M. PERRAND, D. BELLUCCI) des membres présents et représentés,**

- **APPROUVE** le cahier des charges de l'étude.
- **APPROUVE** la convention de mission d'accompagnement annexée à la présente délibération qui liera la CCSC et le Cabinet IHS Conseil.
- **AUTORISE** le Président ou en son absence un des Vice-Présidents à signer ladite convention.
- **APPROUVE** la demande de co-financement auprès de la Banque des Territoires pour un montant partagé de 12 500 € HT avec la CCSC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le :

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

